



Chers Parents,

Vous trouverez, ci-joint, le courrier pour le paiement de la cotisation pour la saison 2019- 2020, ainsi qu'un exemplaire du Règlement d'Ordre Intérieur.

Ce talon doit être complété et signé attestant que vous avez pris connaissance des règles d'adhésion et règlement du club.

Veuillez remettre ce document à un membre du comité ou le déposer dans l'urne sous le panneau d'affichage club Espadon Leuze de la piscine AVANT le 30 septembre 2019.

D'avance, nous vous remercions.

Le comité

Je/nous soussigné(s)

Parent(s) de

atteste(ons) avoir reçu et lu la lettre pour le paiement de la cotisation annuelle et le Règlement d'Ordre Intérieur.

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Date et Signature(s)



ESPADON Leuze Natation LEUZE-EN-HAINAUT

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

Conditions d'admission:

- Présenter un certificat médical attestant que le candidat membre peut s'adonner à la nage sportive. (document à disposition sur le groupe facebook depuis août 2019)
- Talon signé de prise de connaissance du ROI

Horaire:

Lundi de 19h15 à 20h45

Mardi de 18h45 à 20h

Mercredi de 19h15 à 20h45

Vendredi de 18h45 à 20h

Samedi de 12h à 13h30

Samedi de 17h45 à 19h15

Les disponibilités d'entraînement seront mentionnées pour chaque nageur.

Cotisations :

La cotisation annuelle (du 1er septembre au 30 juin) est fixée à 250 euros (peut être modifiée annuellement en début de saison) pour le premier enfant et 240 euros à partir du deuxième enfant ; payable après la période d'essai , au plus tard 1 mois après le premier entraînement, sur le compte bancaire de l'Espadon Leuze.

La cotisation comprend:

- *L'accès à la piscine aux heures réservées au Club.*
- *L'utilisation du matériel du Club.*
- *Les entraînements suivis et conseillés par des entraîneurs qualifiés.*
- *L'assurance nominale de chaque membre.*

Renonciation:

Pour la bonne gestion des couloirs, les parents sont tenus de prévenir les entraîneurs, dans les plus brefs délais, de l'arrêt de leur enfant aux entraînements.

ATTENTION : Aucun remboursement de cotisation n'est prévu quelque soit le moment où le nageur quitte le Club.

Devoir des Nageurs:

- Être en règle de cotisation
- Être assidu aux entraînements
- Suivre les conseils et directives des entraîneurs
- Ne pas perturber les entraînements
- Tenir les locaux en parfait état de propreté
- Respect des règles de politesse
- Respect des entraîneurs et des autres nageurs

Devoir des Parents:

- **Durant l'entraînement, ne pas laisser les vêtements des enfants dans le vestiaire individuel.**
- Ne pas se rendre à l'intérieur de la piscine chaussures aux pieds.
- Ne pas appeler l'enfant durant l'entraînement (s'adresser aux entraîneurs).
- Assurer la sécurité de l'enfant en dehors de l'horaire d'entraînement.
- Les enfants sont sous la responsabilité des parents pendant toutes les activités organisées en dehors des heures d'entraînements et de compétitions.

Utilisation des GSM et réseaux sociaux:

L'utilisation des GSM dans les vestiaires est interdite. L'utilisation des réseaux sociaux doit toujours être faite dans le respect de chaque nageur et jamais dans un but de moquerie ou d'insulte.

Matériel:

Le nageur s'engage à avoir son équipement complet lors des entraînements : planche, tuba, pullboy, palmes, pince-nez, montre chrono, paddles, gourde.

Le Comité décline toute responsabilité en cas de perte de son matériel.

Lors de chaque compétition, le nageur se présente avec son équipement complet : polo, short, veste et bonnet. En cas de perte ou de problème de taille, le nageur peut se fournir un nouvel équipement moyennant paiement.

SAUF AUTORISATION ECRITE DES PARENTS, IL EST INTERDIT DE QUITTER LA PISCINE LORS DES SEANCES D'ENTRAINEMENTS

Le comité se réserve le droit d'exclure définitivement un nageur qui ne respecterait pas le règlement.

Comité Espadon Leuze Natation